

# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

COMPTE-RENDU – Réunion Publique  
Présentation du diagnostic transversal

1/2

27 octobre 2022

## LE CADRE DE LA REUNION PUBLIQUE ET LES INTERVENANTS

### Contexte

L'élaboration du PLUi-H de Mellois en Poitou a démarré en mars 2022. Le présent document est le compte rendu de la réunion publique n°1 dont l'objet était la présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

La réunion publique s'est tenue dans la salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne à partir de 18h.

Cette réunion publique a été rythmée en deux temps : un temps d'atelier d'expressions libres, et un temps de présentation du diagnostic.

### Temps 1 : Atelier d'expressions libres de 18h30 à 19h30

La soirée a été introduite par le Président, Fabrice Michelet.

L'atelier en tables d'expressions libres a réuni 95 personnes qui étaient invitées à écrire leurs réflexions sur des feuillets. 13 feuillets ont été récoltés.

Les expressions libres se sont appuyées sur 3 thématiques : le sort des logements vacants dans un contexte de construction, l'artificialisation des sols de la dernière décennie, et la qualité de l'eau.



### Temps 2 : La présentation du diagnostic territorial de 20h30 à 22h30



La présentation du diagnostic a été réalisée par le bureau d'études CITTANOVA. Le bureau d'études était accompagné de la compagnie de théâtre et d'improvisation Aline et Compagnie et de l'association La Rondes Jurons pour la régie des lumières et du son.

Les comédiens d'Aline et Compagnie ont improvisé 5 saynètes au gré de la présentation du diagnostic.

76 personnes étaient présentes. Les questions posées sont rappelées ci-dessous.

## Pièce jointe :

Support de présentation

## QUESTIONS DES HABITANTS PAR CARNET

---

### Carnet 1 : Un territoire d'interface à dominante rural

Il n'y a pas eu de questions dans cette partie.

### Carnet 2 : Un territorial d'attaches

> Un habitant de Lezay fait remarquer que le protestantisme est peu évoqué dans la présentation et se pose la question de la prise en compte des arbres remarquables. Mme TOST précise que le besoin d'être synthétique pour cette soirée n'a pas permis d'exposer la riche histoire du protestantisme sur le territoire. S'agissant des arbres remarquables, ces derniers sont intégrés à la richesse paysagère qui est développée dans le diagnostic. Il est aussi rappelé l'existence de la carte collaborative en ligne grâce à laquelle les élus sont invités à référencer ces éléments.

> Un habitant demande la définition du risque lié au radon.

> Une question est posée sur le suivi du site SEVESO Seuil Haut en termes de pollution aquatique. Philippe CACLIN, vice-président au cycle de l'eau, précise qu'un bilan de la qualité de l'eau est réalisé fréquemment autour du site SEVESO, et que le prochain bilan va bientôt être remis.

> Une habitante de Melle s'étonne du fait que le risque lié au transport de marchandises dangereuses soit considéré comme limité au regard des deux routes départementales qui traversent le territoire.

Les comédiens d'Aline et Compagnie ont improvisé une saynète : « Salut Œdicnème. Salut Busard ! ».



### Carnet 3 : Un territoire partageant des dynamiques communes

> Une habitante de Thorigné (commune d'Aigondigné) pose deux questions : elle demande la différence entre les exploitations catégorisées « Céréales » et celles catégorisées « Céréales Bis », et elle demande si les points présents sur la carte pour chaque exploitation représentent également une indication sur leur taille. M. RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, précise que les exploitations céréales BIS ont des productions diversifiées. Mme TOST ajoute que les points représentant les exploitations ne sont pas des indications sur la taille de celles-ci.

> Un habitant demande la définition des services écosystémiques.

> Une question est posée sur les éoliennes et la gestion de l'implantation de celles-ci. Mme LEDUC explique que ce volet sera traité dans la suite de la présentation et que le nombre d'éoliennes sur le territoire est effectivement déjà conséquent. Elle ajoute que la collectivité a déjà travaillé sur les secteurs d'implantation encore possible à travers le Guide de l'éolien. M. GRIFFAULT ajoute que ce

travail, qui contient une justification poussée, sera pris en compte dans le règlement du PLUi H.

Les comédiens d’Aline et Compagnie ont improvisé deux saynètes : « On se croirait à La Mothe-Saint-Héray en 1995 ! » et « C’est l’usine de mon grand-père, et là l’arbre de mon premier baiser. »

#### Carnet 4 : Un territoire à organiser pour répondre aux besoins de tous

> Une remarque est faite sur les données exposées et issues de l’INSEE : celles-ci s’arrêtent en 2019 et n’intègrent donc pas les évolutions liées à l’attractivité du territoire à la suite de la pandémie de la COVID. L’habitant demande des précisions sur la méthode utilisée pour actualiser ces données. Mme TOST répond que le diagnostic se base sur les dernières données officielles de l’INSEE, celles de 2019, qui sont elles-mêmes des évaluations statistiques entre deux recensements. Elle propose de récupérer, auprès de chaque commune, les données issues du dernier recensement communal.



> Une question est posée sur la possibilité d’interdire les éoliennes dans le PLUi-H. Mme TOST répond que la charte travaillée sur la communauté de communes permettra d’encadrer, dans le futur PLUi H, les possibilités d’installation restantes.

> Une habitante fait une demande d’éclaircissement sur la nature des hébergements à destination des jeunes.

> Un habitant s’exprime sur le fait que les effets du changement climatique constituent un enjeu fort du territoire. Mme TOST répond que l’ordre de présentation du diagnostic ne présage pas de la hiérarchisation des enjeux qui sera réalisée au cours de l’étape suivante dans l’élaboration du PLUi-H.

> Une question est posée sur ce qui est considéré comme consommation foncière dans le domaine agricole. Mme TOST précise que les activités agricoles sont aussi à l’origine d’artificialisation des sols, à travers la construction de bâtiments agricoles et l’aménagement de plateformes de stockage.

> Un habitant demande la définition de la notion de « dents creuses ».

> Un habitant fait remarquer une difficulté de communication avec l’architecte des bâtiments de France dans les projets de rénovation d’une maison située dans le périmètre d’un monument historique.

> Un habitant s’exprime sur l’opportunité que constituent le logement collectif et l’habitat partagé pour limiter l’artificialisation des sols et répondre à une transition sur le territoire.



Les comédiens d’Aline et Compagnie ont improvisé deux saynètes : « On faisait du solde naturel à notre époque ! » et « Je cherche une colocation car je veux réduire mon artificialisation des sols. »

#### CLOTURE DE LA REUNION

Sylvain Griffault, remercie les habitants et les différents intervenants. Il précise que de nouvelles actions de concertation se tiendront pendant l’année 2023.